

RCS : TOULON
Code greffe : 8305

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 03152
Numéro SIREN : 908 711 468
Nom ou dénomination : 4 PATTES CITY

Ce dépôt a été enregistré le 28/12/2023 sous le numéro de dépôt A2023/014231

4 Pattes City

Société à Responsabilité limitée au capital de 1000 euros

Siège social : 4 Place GAMBETTA, 83000 Toulon

Numéro RCS : 908 711 468, RCS Toulon

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES DU 26/12/2023

Le Vingt six décembre deux mille vingt trois, à 9h30, au 4 Place GAMBETTA, 83000 Toulon

Les associés de la société 4 Pattes City SARL au capital de 1000 € se sont réunis en assemblée générale ordinaire après avoir été régulièrement convoqués par la Gérante

Mme Nathalie MAUGIS.

Associés présents :

- Mme Nathalie MAUGIS
- M. Jérôme ARENA

Associés représentés :

- ...
- ...

Madame Nathalie MAUGIS préside l'assemblée. Elle constate que l'ensemble des associés présents ou se faisant représenter est propriétaire de 50,2% de parts sociales pour M. Jérôme ARENA et 49,8% de parts sociales pour Mme Nathalie MAUGIS, que le quorum exigé par les statuts est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Elle tient à la disposition des associés les pièces suivantes :

- avis de réception des lettres de convocation envoyées aux associés le 12 Décembre 2023.
- texte de la résolution soumise aux associés.

Elle rappelle que l'assemblée doit délibérer sur la question suivante : fixation de la rémunération du gérant.

Résolution unique

L'assemblée décide que la gérante Mme Nathalie MAUGIS ne percevra aucune rémunération au titre de son mandat, et ce du 1er Janvier 2024 jusqu'au 31 Décembre 2024 inclus, date de la clôture du troisième exercice social.

L'assemblée adopte cette résolution par 2 voix « pour » sur un total de 2 voix.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 10h00.

Il a été dressé le présent procès-verbal de tout ce qui précède, qui, après lecture aux associés présents, a été signé par le président de séance.

Fait à Toulon le 26.12.23

Signature de la présidente de séance

Nathalie MAUGIS

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'N. MAUGIS', with a long horizontal line extending to the right.